

## CONDITIONS D'OCTROI DE SUBVENTION PAR LA SBF POUR LA PUBLICATION D'OUVRAGES

*(adoptées par le Conseil d'administration du 28 avril 2020)*

- La SBF est impliquée en début de projet et non pour combler le déficit financier d'un projet dans lequel la SBF n'a pas été impliquée ;
- Le demandeur fournit un dossier succinct de présentation de l'ouvrage (sommaire et/ou quelques pages représentatives) ;
- L'ouvrage est de portée nationale, voire européenne sous réserve qu'il recouvre des aspects français ;
- L'ouvrage est rédigé en langue française ou anglaise ;
- L'ouvrage comporte un aspect novateur par rapport aux publications nationales existantes, que ce soit sur le plan scientifique, de promotion ou de vulgarisation de la botanique ; le public visé est précisé ;
- Un exemplaire de l'ouvrage sera déposé à la bibliothèque de la SBF lors de sa publication ;
- L'auteur ou les auteurs s'engagent à venir présenter l'ouvrage (conférence) lors d'une séance de la SBF.

*La demande comportant le dossier complet doit :*

- être accompagnée d'une lettre de motivation de l'auteur, voire de l'éditeur (courriel adressé à [secretariat@societebotaniquedefrance.fr](mailto:secretariat@societebotaniquedefrance.fr)) ;
- indiquer avec justification (par exemple grandes lignes du budget) le montant de la subvention sollicitée ;
- et être adressée au minimum huit jours avant un CA de la SBF (voir le calendrier des réunions sur le site)

### **Observations :**

La SBF se réserve le droit de solliciter une lecture de l'ouvrage avant sa publication ; elle pourra aussi demander à ce que son logo soit apposé sur ce dernier après accord de son Conseil.

-----